

Les arbres riverains

Rôles des arbres riverains

Les arbres présents sur les rives participent à la stabilisation des berges, régulent la température de l'eau grâce à leur ombrage, constituent un habitat privilégié pour de nombreux animaux, structurent le paysage,...

Les coupes doivent être sélectives et résoudre des problèmes clairement identifiés. En effet, le « nettoyage » des cours d'eau par un abattage systématique des arbres riverains perturbe les écosystèmes et, en tout cas, constitue une dépense inutile.

Coupe sélective des arbres afin de régler des problèmes hydrauliques

La principale fonction des abattages est de prévenir la chute d'arbres dans le cours d'eau ce qui pourrait être à l'origine de plusieurs problèmes : arrachage d'une partie de la berge, formation d'embâcles,...

Les coupes concerneront prioritairement :

- Les arbres penchés ou morts/dépérissant *et* risquant de tomber dans le cours d'eau.
- Les arbres déstabilisés, dont l'eau a mis à nu les racines, qui risquent d'être emportés lors des crues.

Il faut noter cependant que même en ce qui concerne ces dernières catégories, l'intérêt écologique doit être bien évalué, en effet :

- Les arbres morts ou dépérissants, particulièrement les grands arbres, présentent un grand intérêt pour les oiseaux cavernicoles, les chauves-souris, les insectes,...
- Les arbres tombés dans l'eau peuvent jouer un rôle important pour la faune
- Les arbres sous-cavés constituent des abris précieux pour la faune.

Entretien des cordons rivulaires par petites trouées

L'entretien des cordons rivulaires par petites trouées permet, d'une part, de rajeunir les cordons arborés riverains et, d'autre part, de limiter les perturbations du milieu naturel.

Conseils techniques

- Lors de l'abattage, il est très important de couper le plus près possible du sol : une souche dépassant trop le niveau du sol crée des turbulences lors des crues, provoque l'érosion des berges et favorise la formation d'embâcles.
- Afin de favoriser la reprise des souches, la coupe devra être nette, franche et légèrement oblique ce qui favorise l'évacuation de l'eau et évite le pourrissement de la souche.

- Il faut s'assurer que les arbres que l'on désire conserver ne soient pas blessés ou déstabilisés lors de l'abattage.
- Période d'abattage : les abattages auront idéalement lieu entre la mi-octobre et mars (hors périodes de gel), afin, d'une part, de réaliser les coupes pendant la période de repos (favorable la reprise de la végétation) et, d'autre part, de ne pas perturber l'avifaune pendant la période de reproduction (particulièrement entre mars et août).

Remarque :

L'ouverture du milieu par des coupes est favorable au développement de plantes invasives telles que la Balsamine de l'Himalaya, la Renouée du Japon,... Ainsi, dans les zones où ces plantes indésirables constituent un véritable problème, on limitera, au maximum les coupes importantes.

Lorsque des coupes doivent être réalisées dans des tronçons présentant des aulnes malades, des précautions particulières doivent être prises afin de lutter contre la maladie.